



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU CALVADOS

Association Loi 1901
Siège social : 9 Place Champlain
14000 CAEN

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU CALVADOS

Association Loi 1901
Siège social : 9 Place Champlain
14000 CAEN

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Calvados relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 17 décembre 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé WILLI

Commissaire aux comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU CALVADOS

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	702	696	6	111	Fonds propres (avant affectation)	220 771	198 511
Terrains					Report à nouveau	1 974 965	1 999 663
Constructions	1 277	861	416	544	Résultat de l'association	603 396	-2 439
Installations et matériels d'activités	2 780	2 506	275	378	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	14 704	14 666	38	743	Total	2 799 132	2 195 736
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE	3 300		3 300		Fonds dédiés		
Autres immobilisations financières	161		161	161	Provisions pour risques		
Total	22 925	18 729	4 196	1 937	Provisions pour charges	34 575	32 348
					Total	34 575	32 348
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	298		298	707	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	7 844		7 844	7 333	Fournisseurs	4 586	5 035
Autres créances (dont erreurs débitrices)	4 200		4 200	23 466	Dettes fiscales et sociales	14 576	12 379
Trésorerie	2 881 393		2 881 393	2 227 321	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	997		997	1 026	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	46 058	16 159
Total	2 894 732		2 894 732	2 259 852	Produits constatés d'avance		133
					Total	65 221	33 706
TOTAL	2 917 657	18 729	2 898 927	2 261 790	TOTAL	2 898 927	2 261 790

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU CALVADOS

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	965 293	1 141 087
Ventes de produits	1 011 082	1 250 072
Prestations de service et animations	439 895	445 814
Subventions d'exploitation	1 112 319	1 761 820
Dons et Mécénat	246	288
Contributions financières	1 665	1 665
Autres produits	129 832	160 976
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	3 660 331	4 761 722
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	668 151	825 606
Variation des stocks de fournitures à céder	409	464
Autres achats et charges externes	1 860 167	3 322 997
Aides financières	55 519	139 775
Impôts et taxes	3 779	3 714
Salaires	40 614	40 516
Charges sociales	16 004	15 909
Cotisations reversées	196 106	197 553
Autres charges	138 974	148 734
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	41 789	60 494
Dotations aux dépréciations et provisions	2 227	5 976
Report en fonds dédiés		
Total	3 023 740	4 761 738
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	636 591	-16
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	22 022	21 416
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	22 022	21 416
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	22 022	21 416
RESULTAT COURANT (I + II)	658 613	21 401
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	137 796	155 767
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	137 796	155 767
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	193 013	179 606
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	193 013	179 606
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-55 217	-23 839
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	603 396	-2 439
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	196 639	174 323
Total	196 639	174 323
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	196 639	174 323
Total	196 639	174 323

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU CALVADOS

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	2 898 927,29 €	2 261 789,62 €
Résultat de l'exercice :	603 396,27 €	-2 438,60 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	361	373
dont coopératives et foyers agrégés :	361	373
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	53 698	54 219
Heures de bénévolat du siège départemental	900	900
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	6 251	5 439
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	4	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	196 639 €	174 323 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour les coopératives, du fait de la crise sanitaire vécue en 2019/2020, les charges des activités éducatives ont baissé de 45%. Le "total des produits" a diminué de 23% alors que le "total des charges" a fortement baissé de 35%. Ceci explique le fort excédent dégagé de 579 936,45 € pour l'ensemble des coopératives.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU CALVADOS

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.																		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.																		
Résultat exercice :	603 396,27	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	{	dont	{	dont	{	dont	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>23 459,82</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>579 936,45</td><td>pour les C.R.F. agrégés</td></tr> <tr><td>4 200,00</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>0,00</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs</td></tr> </table>	23 459,82	pour le siège départemental	579 936,45	pour les C.R.F. agrégés	4 200,00	pour le siège départemental	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
{	dont																		
{	dont																		
{	dont																		
{	dont																		
23 459,82	pour le siège départemental																		
579 936,45	pour les C.R.F. agrégés																		
4 200,00	pour le siège départemental																		
0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs																		
Autres créances :	4 200,00	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	{	dont	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>0</td><td>C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	0	C.R.F. agrégés.										
{	dont																		
{	dont																		
0	C.R.F. agrégés.																		
entre total actif et total passif constatés dans																			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.																			
Autres dettes :	46 058,00	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	{	dont	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>46 058,00</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>0,00</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs</td></tr> </table>	46 058,00	pour le siège départemental	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs								
{	dont																		
{	dont																		
46 058,00	pour le siège départemental																		
0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs																		
entre total actif et total passif constatés dans																			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.																			
Disponibilités :	2 881 393,02	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	{	dont	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>326 492,04</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>2 554 900,98</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>7 077,29</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	326 492,04	pour le siège départemental	2 554 900,98	pour les C.R.F. agrégés,	7 077,29	par C.R.F. agrégé.						
{	dont																		
{	dont																		
326 492,04	pour le siège départemental																		
2 554 900,98	pour les C.R.F. agrégés,																		
7 077,29	par C.R.F. agrégé.																		
soit en moyenne environ																			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	41 789,49	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	{	dont	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>1 041,39</td><td>pour le siège correspondant aux amortissements</td></tr> <tr><td>40 748,10</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</td></tr> </table>	1 041,39	pour le siège correspondant aux amortissements	40 748,10	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements				
{	dont														
{	dont														
1 041,39	pour le siège correspondant aux amortissements														
40 748,10	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements														
soit en moyenne environ															
Total des produits :	3 820 148,62	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	{	dont	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>112,88</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> <tr><td>248 514,79</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>3 571 633,83</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>9 893,72</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	112,88	par C.R.F. agrégé.	248 514,79	pour le siège départemental	3 571 633,83	pour les C.R.F. agrégés,	9 893,72	par C.R.F. agrégé.
{	dont														
{	dont														
112,88	par C.R.F. agrégé.														
248 514,79	pour le siège départemental														
3 571 633,83	pour les C.R.F. agrégés,														
9 893,72	par C.R.F. agrégé.														
soit en moyenne environ															
Total des charges :	3 216 752,35	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> <tr><td>{</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	{	dont	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td>225 054,97</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>2 991 697,38</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	225 054,97	pour le siège départemental	2 991 697,38	pour les C.R.F. agrégés,				
{	dont														
{	dont														
225 054,97	pour le siège départemental														
2 991 697,38	pour les C.R.F. agrégés,														
soit en moyenne environ															
Résultat net moyen :			8 287,25 par C.R.F. agrégés												
			1 606,47 par C.R.F. agrégé.												

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	156	129
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	43%	35%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	356	369
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	15
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	361	373
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	43	41

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU CALVADOS

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	702	696	6	111	Fonds propres (avant affectation)	220 771	198 511
Terrains					Résultat du siege de l'association	23 460	22 260
Constructions	1 277	861	416	544	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	2 780	2 506	275	378	Total	244 231	220 771
Autres immobilisations corporelles	14 704	14 666	38	743	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts OCCE	3 300		3 300		Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	161		161	161	Provisions pour charges	34 575	32 348
Total	22 925	18 729	4 196	1 937	Total	34 575	32 348
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	298		298	707	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	7 844		7 844	7 333	Fournisseurs	4 586	5 035
Autres créances	4 200		4 200	23 466	Dettes fiscales et sociales	14 576	12 379
Trésorerie	326 492		326 492	252 357	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	997		997	1 026	Autres dettes	46 058	16 159
Total	339 831		339 831	284 888	Produits constatés d'avance		133
TOTAL	362 756	18 729	344 026	286 825	Total	65 221	33 706
					TOTAL	344 026	286 825

OCCE DU CALVADOS

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	131 734	131 751
Ventes de produits	8 581	10 291
Prestations de service et animations	25 697	28 785
Subventions d'exploitation	58 253	147 715
Dons et Mécénat	246	288
Contributions financières	1 665	1 665
Autres produits		497
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	226 176	320 992
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	5 790	7 097
Variation des stocks de fournitures à céder	409	464
Autres achats et charges externes	37 824	44 991
Aides financières	55 519	139 775
Impôts et taxes	3 779	3 714
Salaires	40 614	40 516
Charges sociales	16 004	15 909
Cotisations reversées	61 085	60 595
Autres charges	749	706
Dotations aux amortissements	1 041	1 145
Dotations aux dépréciations et provisions	2 227	5 976
Reports en fonds dédiés		
Total	225 041	320 888
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	1 135	104
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	22 022	21 416
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	22 022	21 416
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	22 022	21 416
RESULTAT COURANT (I + II)	23 156	21 520
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	317	777
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	317	777
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	14	38
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	14	38
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	303	740
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	23 460	22 260
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	24 750	24 750
Total	24 750	24 750
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	24 750	24 750
Total	24 750	24 750

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 23 459,82 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	702,13			702,13
Matériel d'activités	2 780,46			2 780,46
Agencements & aménagements divers	1 277,23			1 277,23
Matériel de transport				
Matériel informatique	11 140,59			11 140,59
Mobilier de bureau	3 563,57			3 563,57
Total	19 463,98			19 463,98

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	591,37	104,94		696,31
Constructions et agencement	2,5% à 6,7%				
Matériel d'activités	20%	2 402,08	103,64		2 505,72
Agencements & amén. divers	10%	733,33	127,72		861,05
Matériel de transport	25%				
Matériel bureau informatique	20%	10 417,63	684,93		11 102,56
Mobilier de bureau	20%	3 543,41	20,16		3 563,57
Total		17 687,82	1 041,39		18 729,21

2. Immobilisations financières

• Parts sociales Casden :	160,00
• Parts sociales « A » - Crédit Mutuel Enseignant :	1,00
• Avance de fonds Coop n°155 - Ecole primaire Bellevue - Bayeux	1 200,00
• Avance de fonds Coop n°208 - Ecole primaire - Fervaques - Livarot Pays d'Auge	300,00
• Avance de fonds Coop n°424 - Ecole primaire - Port en Bessin Huppain	1 800,00
	3 461,00

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti ».

• Agendas coopératifs « Cycle 2 » (55 x 1,70 €)	93,50
• Livrets du Maître « Cycle 2 » (6 x 3,33 €)	19,98
• Agendas coopératifs « Cycle 3 » (1 x 1,20 €)	1,20
• Livrets du Maître « Cycle 3 » (4 x 3,33 €)	13,32
• Agendas coopératifs « Cycle 1 » (2 x 85,00 €)	<u>170,00</u>
298,00	

4. Coopératives et usagers divers

Néant

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

• Fédération Nationale – Remboursement Part Commissaire aux Comptes	1 400,00
• AD OCCE de l'Orne – Prestations comptables 2019/2020	3 024,00
• AD OCCE de la Manche – Prestations comptables 2019/2020	<u>3 420,00</u>
	7 844,00

6. Autres créances

• BRED – Aide annuelle 2019/2020 à recevoir	<u>4 200,00</u>
	4 200,00

7. Trésorerie

• BRED – Compte courant	134 772,23
• BRED – Livret A	77 644,99
• BRED – Livret Casden	5,01
• CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT – Compte courant	29 382,92
• CREDIT COOPERATIF – Compte courant	33,63
• Parts sociales « B » - Crédit Mutuel Enseignant :	50 000,00
• Intérêts courus à recevoir – Mutualisation Crédit Mutuel Enseignant	292,50
• Intérêts courus à recevoir – Bred / Livret A	277,15
• Intérêts courus à recevoir – Bred / Epargne préalable Casden	3,38
• Intérêts courus à recevoir – Bred / Parts sociales	21 040,72
• Intérêts courus à recevoir – Bred / Dépôt à terme 4 ans	2 706,22
• Intérêts courus à recevoir – CME / Compte à terme 7 ans	9 515,89
• Intérêts courus à recevoir – CME / Parts Sociales B	<u>817,40</u>
	326 492,04

8. Charges constatées d'avance

• Orange – Abonnement de Septembre constaté d'avance	37,00
• UR OCCE Champagne Ardenne – 45 CD/Livrets Folk 2020/2021	559,08
• Bruneau – Facture n°19.096.686 – Fournitures de bureau - Rentrée 2020/2021	362,42
• Assurance MAIF – Cotisations Autonome	<u>38,00</u>
	996,50

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

Néant

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	32 347,75	2 227,14		34 574,89
Provisions pour charges	32 347,75	2 227,14		34 574,89
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	32 347,75	2 227,14		34 574,89

Dotations / reprises d'exploitation 2 227,14

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 2 227,14

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

• Orange – Téléphone & Internet	37,00
• Mairie de Caen – Charges locatives Local Communal	550,73
• Défi Association – Facture Ménage Aout (2 heures)	38,58
• AUDIT FRANCE – Honoraires CAC 2019/2020 – Facture non parvenue	3 960,00
	4 586,31

6. Dettes fiscales et sociales

• Personnel – Congés payés	5 006,67
• URSSAF	1 384,85
• Retraite complémentaire HUMANIS	824,72
• Prévoyance HUMANIS	95,06
• Charges sociales sur congés payés	1 902,03
• Formation professionnelle à payer	556,24
• Etat – Prélèvement à la source	59,32
• Etat – Impôts à payer – Fiscalité sur nos placements	4 747,33
	14 576,22

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

• Coopérative scolaire n°094 – Primaire de Ver/Mer (Rembt Particip. Projet Folk annulé)	50,00
• Coopérative scolaire n°122 – Primaire d'Eterville (Rembt Particip. Projet Folk annulé)	50,00
• Coopérative scolaire n°520 – Primaire Haie Vigné de Caen (Rembt Projet Folk annulé)	50,00
• Coopérative scolaire n°598 – Elémentaire de Frénouville (Rembt Projet Folk annulé)	50,00
• Journal Officiel – Dépôt des comptes 2018/2019 à payer	50,00
* Etat – Subventions à reverser Classes d'Eau – Agence de l'Eau	42 658,00
* APPAS Manigale – Facture n°221C93 Indemnités compensatoires Annul. Bals Folk	3 150,00
	46 058,00

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	53 698	54 219
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur Enfant	1,19 €	1,19 €
Cotisation départementale par coopérateur Adulte	4,02 €	3,99 €
Cotisation départementale par coopérateur Membre associé	4,02 €	3,99 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	131 733,60	131 751,30
Cotisations versées à la Fédération	60 678,74	60 183,09
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	60 678,74	60 183,09

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions Agence de l'eau - Classes d'eau	8 470,00	50 050,00
Subventions BRED - Projets AD + Solde Clémi	4 333,42	4 200,00
Subvention ERASMUS+	0,00	45 465,00
Subvention du Rectorat - Ecole Courseulles sur Mer		1 000,00
Subvention de l'Etat - Projet "Plan Bibliothèque"	44 850,00	45 000,00
Subvention MAE Solidarité - Projets	0,00	1 500,00
Subvention Casden - Projets	600,00	500,00
Total	58 253,42	147 715,00
Dont versées aux coopératives	52 550,00	136 245,00

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

* Participation Location Logiciel EBP 2019/2020	250,00
* Participation Frais de tenue de compte Crédit Coopératif pour Trousse à projets	15,00
* Participation Honoraires du Commissaire aux Comptes 2019/2020	1 400,00
	1 665,00

4. Produits exceptionnels

* Annulation du chèque Bred n°7800057 du 06/03/2019 jamais débité (Billets SNCF)	78,40
* BRED – Remboursement exceptionnel de frais bancaires (abonnements Transbred)	72,00
* BRED – Remboursement exceptionnel de frais bancaires (abonnements CertEurope)	144,00
* Produits exceptionnels divers	22,55
	316,95

5. Charges exceptionnelles

* Charges exceptionnelles diverses	13,56
------------------------------------	-------

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Caen, de locaux dépendant du Pôle de vie de quartier de la Pierre Heuzé situé 9, Place Champlain (78 m²). Compte tenu des équipements dont les locaux mis à disposition sont dotés, les énergies seront répercutées à l'occupant sur la base forfaitaire annuelle d'environ 1 160,00 €. Le montant de ce forfait est révisable annuellement en fonction de l'indice « électricité, gaz et autres combustibles » publié par l'INSEE.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 24 750,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Avec la banque BRED :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées et de celui du siège départemental a été mise en place avec la Banque BRED lors de l'exercice comptable 1994/1995 (*mandat de gestion de 1994/1995 et avenant au mandat de gestion du 15/01/2003*) et approuvée par l'assemblée générale du 03/05/2000. La mutualisation des comptes BRED se traduit par l'utilisation du compte BRED, à la fois principal et miroir : le compte n°131477018, centralisant les avoirs des coopératives qui font l'objet de placements. Le 29 septembre 2016, trois comptes à terme Optiplus ont été contractés pour une valeur totale de 150 000 € sur une durée de 4 ans (les comptes n°47524, 47525 et 47526) ; et le 8 mars 2019, un compte à terme Optiplus a été contracté pour une valeur totale de 50 000 € sur une durée de 4 ans (Compte n° 61854). D'autre part, 86 101 parts sociales Bred ont été également souscrites pour une valeur totale de 889 972,66 €. Un compte Livret Casden est ouvert avec un solde de 5 000,00 €. Ces comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nb de comptes mutualisés à la BRED	215	219
Solde des comptes mutualisés au 31/08	1 666 370,21 €	1 254 059,01 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	13 739,33 €	11 526,81 €
Montant des impôts dus par l'AD	1 950,45 €	1 588,90 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	11 788,88 €	9 937,91 €
Pourcentage perçu par le siège	100 %	100 %

- **Avec la banque CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés et de celui du siège départemental a été mise en place avec la Banque CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT le 5 juillet 2011 et approuvée par l'assemblée générale du 29/06/2011. La mutualisation des comptes CME se traduit par l'utilisation d'un compte miroir CME n°00020415805 centralisant les avoirs des coopératives (comptes secondaires) qui font l'objet de placements. Le 24 janvier 2013, un compte de placement intitulé « Livret partenaire Association » a été ouvert (n°00020415806) dont le solde au 31/08/2020 est de 275 000 €. Par ailleurs, le 5 juillet 2018, 8 « Comptes à terme Tonic OBNL sur 7 ans » ont été souscrits pour une valeur totale de 400 000 €, et le 5 décembre 2019, 7 « Comptes à terme Tonic OBNL sur 7ans » ont été souscrits pour une valeur totale de 350 000 €. Ces comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nb de comptes mutualisés au CME	148	156
Solde moyen des comptes mutualisés au 31/08	1 102 659,65 €	882 734,54 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	8 282,41 €	9 889,37 €
Montant des impôts dus par l'AD	990,96 €	1 376,49 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	7 291,45 €	8 512,88 €
Pourcentage perçu par le siège	100 %	100 %